

POP AB

Commission régionale d'accès aux documents administratifs

Commune de Schaerbeek  
Place Colignon  
1030 Schaerbeek

SCHA<sup>E</sup>/A/RBEEK  
03 JUL. 2018  
EXPEDITION  
VERZENDING N° . . . . .

N  
T 02 800 34 16  
F 02 800 38 08  
directionjuridique@sprb.brussels  
293.17 8359

CONCERNE CADA : demande d'avis introduite par Monsieur F

ANNEXES 1 dossier

BRUXELLES

02 -08- 2018

Madame, Monsieur,

Sur l'instruction du Président de la CADA de la Région de Bruxelles-Capitale, je vous transmets la demande introduite par Monsieur F

Pouvez-vous me faire connaître votre position au sujet de cette demande par e-mail pour le 14 août 2018 au plus tard ?

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O.   
Secrétaire de la CADA

SCHA<sup>E</sup>/A/RBEEK  
02 AOUT 2018  
EXPEDITION  
VERZENDING N° . . . . .



**De:** Cumuleo - C <info@cumuleo.be>  
**Envoyé:** dimanche 29 juillet 2018 20:07  
**À:**  
**Cc:**  
**Objet:** Trois demandes de recours - Communes de Schaerbeek  
**Pièces jointes:** Correspondance - Registre des pièces.pdf; Correspondance - Notes de synthèses explicatives.pdf; Correspondance - Projets délibération.pdf

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'adresser à la Commission trois demandes de recours suite à des difficultés rencontrées dans le cadre d'une demande d'accès à des documents administratifs.

Les demandes concernées étaient adressées à la Commune de Schaerbeek et portaient sur :

- Les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 ([https://transparencia.be/request/conseil communal seance du mercr 5](https://transparencia.be/request/conseil%20communal%20seance%20du%20mercr%205)).
- Les notes de synthèses explicatives des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 ([https://transparencia.be/request/conseil communal seance du mercr 4](https://transparencia.be/request/conseil%20communal%20seance%20du%20mercr%204)).
- Le registre des pièces des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 ([https://transparencia.be/request/conseil communal seance du mercr 3](https://transparencia.be/request/conseil%20communal%20seance%20du%20mercr%203)).

La commune de Schaerbeek a répondu le 18 juin 2018 à ma première demande portant sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 sans toutefois me transmettre les documents demandés. Les deux autres demandes sont restées sans suite.

Vous trouverez en pièces jointes l'historique des échanges de mails avec la commune ainsi que les demandes de reconsidération envoyées ce jour. Ces échanges sont également accessibles en ligne aux adresses renseignées ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement,

1480 Tubize

(En raison d'un déplacement, je vous envoie cette demande via l'adresse de mon collègue de Cumuleo. Vous pouvez répondre via ce mail ou directement à mon adresse \_\_\_\_\_).

## Conseil communal - séance du mercredi 20 juin 2018 - registre des pièces

~~fait cette demande de Liberté d'accès à l'information à Commune de Schaerbeek~~

En attente d'une reconsidération par Commune de Schaerbeek à propos de leur gestion de cette demande.

13 juin 2018

Réceptionné

Tubize, le 13 juin 2018

Cher/Chère Commune de Schaerbeek,

Je vous saurai gré d'envoyer par retour de courrier électronique le registres des pièces des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

le 29 juillet 2018

Inconnu

Chère commune de Schaerbeek,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir reconsidérer mes trois demandes d'accès aux documents administratifs adressées le 13 juin 2018 par l'intermédiaire de la plateforme Transparencia.be.

Ces trois demandes portaient sur :

- Les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 (<https://transparencia.be/request/conseil...>)
- Les notes de synthèses explicatives des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 (<https://transparencia.be/request/conseil...>)
- Le registre des pièces des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 (<https://transparencia.be/request/conseil...>)

Vous avez répondu le 18 juin 2018 à ma première demande portant sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018. Les deux autres demandes sont restées sans suite.

Dans la réponse que vous m'avez transmise le 18 juin 2018, vous me précisez qu'une partie de la



séance est tenue à huis clos conformément aux articles 95 & 96 de la nouvelle loi communale. Ma demande initiale ne le précisait pas implicitement, mais elle portait naturellement sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 tels que publiés sur le site de la commune (<https://www.schaerbeek.be/sites/default/>.... Vous aurez noté qu'elle ne comportait aucun élément de justification nécessaire pour les demandes d'accès à des documents à caractères personnels tels que débattus lors des séances à huis clos du conseil communal.

Toujours dans votre courrier du 20 juin 2018, vous indiquez ne pas pouvoir me transmettre les documents demandés, car il s'agit de documents préparatifs susceptibles d'être modifiés par le Conseil communal lors de sa réunion. Afin de permettre aux conseillers communaux de préparer la séance du Conseil communal, les documents que je demande leur sont transmis avant la date du conseil communal. Ils sont donc inévitablement « fixés » dans une version à cette date. Le fait qu'ils soient susceptibles d'être modifiés par la suite n'enlève en rien l'obligation que vous avez de me les transmettre.

Enfin, vous me demandez de vous transmettre mon adresse mail « privée ». Ma demande vous ayant été transmise par l'intermédiaire de la plateforme Transparencia.be via une adresse mail [@transparencia.be](mailto:@transparencia.be).

Je souhaite faire usage de l'adresse mail [@transparencia.be](mailto:@transparencia.be) pour la gestion de mes demandes d'accès aux documents administratifs à la commune de Schaerbeek étant donné que mes autres adresses mails sont liées à des noms de domaines spécifiques ([@nomdedomaine.be](mailto:@nomdedomaine.be)) que, pour des raisons de protection de ma vie privée, je ne souhaite pas communiquer à une autorité publique communale.

Étant donné que les documents que je demande ne sont pas des documents à caractère personnel (la commune comme Watermael-Boitsfort publie d'ailleurs ces informations sur son site internet quelques jours avant les Conseils communaux : [http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com...](http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com.../) / <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com...>, je ne vois aucune raison objective pour la commune de Schaerbeek de refuser l'application de mes droits légaux et constitutionnels d'accès aux documents administratifs sur la simple base de l'adresse mail utilisée pour faire ma demande.

Bien cordialement,

## Conseil communal - séance du mercredi 20 juin 2018 - notes de synthèse explicatives

E \_\_\_\_\_ a fait cette demande de Liberté d'accès à l'information à Commune de Schaerbeek

En attente d'une reconsidération par Commune de Schaerbeek à propos de leur gestion de cette demande.

P \_\_\_\_\_ 3 juin 2018

Réceptionné

Tubize, le 13 juin 2018

Cher/Chère Commune de Schaerbeek,

Je vous salue et vous remercie d'avoir accepté de m'envoyer par retour de courrier électronique les notes de synthèses explicatives des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

F \_\_\_\_\_ 29 juillet 2018

Inconnu

Chère commune de Schaerbeek,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir reconsidérer mes trois demandes d'accès aux documents administratifs adressées le 13 juin 2018 par l'intermédiaire de la plateforme [Transparencia.be](https://transparencia.be).

Ces trois demandes portaient sur :

- Les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 ([https://transparencia.be/request/conseil....](https://transparencia.be/request/conseil...))
- Les notes de synthèses explicatives des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 ([https://transparencia.be/request/conseil....](https://transparencia.be/request/conseil...))
- Le registre des pièces des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 ([https://transparencia.be/request/conseil....](https://transparencia.be/request/conseil...))

Vous avez répondu le 18 juin 2018 à ma première demande portant sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018. Les deux autres demandes sont restées sans suite.

Dans la réponse que vous m'avez transmise le 18 juin 2018, vous me précisez qu'une partie de la

séance est tenue à huis clos conformément aux articles 95 & 96 de la nouvelle loi communale. Ma demande initiale ne le précisait pas implicitement, mais elle portait naturellement sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 tels que publiés sur le site de la commune (<https://www.schaerbeek.be/sites/default/...>). Vous aurez noté qu'elle ne comportait aucun élément de justification nécessaire pour les demandes d'accès à des documents à caractères personnels tels que débattus lors des séances à huis clos du conseil communal.

Toujours dans votre courrier du 20 juin 2018, vous indiquez ne pas pouvoir me transmettre les documents demandés, car il s'agit de documents préparatifs susceptibles d'être modifiés par le Conseil communal lors de sa réunion. Afin de permettre aux conseillers communaux de préparer la séance du Conseil communal, les documents que je demande leur sont transmis avant la date du conseil communal. Ils sont donc inévitablement « fixés » dans une version à cette date. Le fait qu'ils soient susceptibles d'être modifiés par la suite n'enlève en rien l'obligation que vous avez de me les transmettre.

Enfin, vous me demandez de vous transmettre mon adresse mail « privée ». Ma demande vous ayant été transmise par l'intermédiaire de la plateforme Transparencia.be via une adresse mail @transparencia.be.

Je souhaite faire usage de l'adresse mail @transparencia.be pour la gestion de mes demandes d'accès aux documents administratifs à la commune de Schaerbeek étant donné que mes autres adresses mails sont liées à des noms de domaines spécifiques (@nomdedomaine.be) que, pour des raisons de protection de ma vie privée, je ne souhaite pas communiquer à une autorité publique communale.

Étant donné que les documents que je demande ne sont pas des documents à caractère personnel (la commune comme Watermael-Boitsfort publie d'ailleurs ces informations sur son site internet quelques jours avant les Conseils communaux : [http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com...](http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com.../) / <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com...>, je ne vois aucune raison objective pour la commune de Schaerbeek de refuser l'application de mes droits légaux et constitutionnels d'accès aux documents administratifs sur la simple base de l'adresse mail utilisée pour faire ma demande.

Bien cordialement,

Dans le cadre de la loi sur l'accès à l'information

## Conseil communal - séance du mercredi 20 juin 2018 - projets de délibération

a fait cette demande de Liberté d'accès à l'information à Commune de Schaerbeek

En attente d'une reconsidération par Commune de Schaerbeek à propos de leur gestion de cette demande.

13 juin 2018

Réceptionné

Tubize, le 13 juin 2018

Cher/Chère Commune de Schaerbeek,

Je vous saurai gré d'envoyer par retour de courrier électronique les projets délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Commune de Schaerbeek 18 juin 2018

Monsieur,

Je reviens vers vous concernant votre demande reprise en rubrique.

Pourriez-vous nous transmettre votre email « privé » car nous ne répondons pas par l'intermédiaire de la plateforme [Transparencia.be](https://transparencia.be) (conformément aux avis de la CADA du 29/05/2017 - n°174.17 & 175.17 - et du 29/09/2017 n°205.17)?

**NOUS VOUS CONSEILLONS TOUTEFOIS DE NE PAS ENVOYER VOS COORDONNÉES PRIVÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA PLATEFORME TRANSPARENCIA.BE POUR ÉVITER QU'ILS SOIENT LISIBLES PAR TOUTE PERSONNE CONSULTANT CE SITE.**

Vu que la réunion du Conseil communal a lieu ce mercredi 20 juin 2018, nous ne pouvons pas vous transmettre les délibérations relatives aux points inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit de documents préparatifs susceptibles d'être modifiés par le Conseil communal lors de sa réunion.

Pour rappel, la législation fixe un délai d'un mois pour répondre aux demandes d'accès aux documents administratifs. En outre, nous vous précisons qu'une partie de la séance est tenue à huis-clos conformément aux articles 95 & 96 de la nouvelle loi communale.

En outre, nous vous précisons qu'une partie de la séance est tenue à huis-clos conformément aux

articles 95 & 96 de la nouvelle loi communale.

De plus, pourriez-vous éventuellement nous préciser ce que vous recherchez exactement comme information afin que nous puissions mieux cibler les documents que vous recherchez ?

Enfin, nous vous signalons que les informations relatives aux séances du Conseil son disponible sur notre site internet: <https://www.schaerbeek.be/fr/administrat...>, notamment pour les dates des séances <https://www.schaerbeek.be/fr/administrat...>, l'ordre du jour: <https://www.schaerbeek.be/fr/administrat...> et les procès-verbaux: <https://www.schaerbeek.be/fr/administrat...>

Bien à vous,

BUREAU DES ASSEMBLEES | KANTOOR DER VERGADERINGEN  
CABINET DU SECRETAIRE COMMUNAL | KABINET VAN DE GEMEENTESECRETARIS  
Hôtel Communal | Gemeentehuis • Place Colignon | Colignonplein • Bur. 1.17-1.18  
02/244 71 68 • [adresse email] • [www.1030.be](http://www.1030.be) • [www.facebook.com/1030be](http://www.facebook.com/1030be) •  
[www.twitter.com/achillecolignon](http://www.twitter.com/achillecolignon)

—Message d'origine—

De : [mailto:[FOI #799 email]]

Envoyé : mercredi 13 juin 2018 07:11

À : \_AC\_SCHRBK\_secrtariat\_assemblées

Objet : Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Conseil communal - séance du mercredi 20 juin 2018 - projets de délibération

Tubize, le 13 juin 2018

Cher/Chère Commune de Schaerbeek,

Je vous saurai gré d'envoyer par retour de courrier électronique les projets délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

---

Merci d'utiliser cette adresse email pour toutes les réponses à cette demande:  
[FOI #799 email]

[Schaerbeek request email] n'est pas la bonne adresse pour les demandes Liberté d'accès à l'information à Commune de Schaerbeek? Alors, contactez-nous via ce formulaire:  
[http://transparencia.be/change\\_request/n...](http://transparencia.be/change_request/n...)

Attention : Ce message et les réponses/documents que vous écrivez seront publiés en libre accès sur internet. Notre politique en matière de confidentialité et de droits d'auteur :  
<http://transparencia.be/help/officers>

Notez bien que dans certains cas, la publication des demandes et des réponses sera retardée.

Si vous trouvez ce service utile en tant que plateforme d'accès à l'information, pouvez-vous demander à votre webmaster de mettre un lien vers notre site à partir de la page "droit d'accès à l'information" de votre organisation ?

---

Gelieve dit e-mailadres te gebruiken voor alle antwoorden op deze vraag.  
[FOI #799 email]

Is [Schaerbeek request email] een verkeerd adres om Openbaarheid van bestuur aan te vragen Gemeente Schaerbeek? Indien ja, gelieve met ons contact op te nemen via deze weg:  
[http://transparencia.be/nl\\_BE/change\\_req...](http://transparencia.be/nl_BE/change_req...)

Opgelet: dit bericht en de antwoorden/documenten die u aanmaakt, worden vrij toegankelijk op internet geplaatst. Ons privacy- en auteursrechtsbeleid  
[http://transparencia.be/nl\\_BE/help/offic...](http://transparencia.be/nl_BE/help/offic...)

Dank voor begrip dat in bepaalde gevallen de publicatie van aanvragen/verzoeken en antwoorden uitgesteld wordt.

Als u als dienst openbaarheid van bestuur deze website nuttig vindt, kan u aan de webmaster van uw organisatie vragen om een link te plaatsen naar onze website.

---

Ce message électronique reste informel. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager la commune.

Deze mail blijft informeel. Enkel een brief ondertekend door de Burgemeester of zijn afgevaardigde en medeondertekend door de Gemeentesecretaris of zijn afgevaardigde kan de Gemeente verbinden.

Masquer les sections citées

29 juillet 2018

Inconnu

Chère commune de Schaerbeek,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir reconsidérer mes trois demandes d'accès aux documents administratifs adressées le 13 juin 2018 par l'intermédiaire de la plateforme [Transparencia.be](http://Transparencia.be).

Ces trois demandes portent sur :

- Les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 (<https://transparencia.be/request/conseil...>)
- Les notes de synthèses explicatives des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 (<https://transparencia.be/request/conseil...>)
- Le registre des pièces des points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mercredi 20 juin 2018 (<https://transparencia.be/request/conseil...>)

Vous avez répondu le 18 juin 2018 à ma première demande portant sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour du conseil communal du mercredi 20 juin 2018. Les deux autres demandes sont restées sans suite.

Dans la réponse que vous m'avez transmise le 18 juin 2018, vous me précisez qu'une partie de la séance est tenue à huis clos conformément aux articles 95 & 96 de la nouvelle loi communale. Ma

demande initiale ne le précisait pas implicitement, mais elle portait naturellement sur les projets de délibération des points à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal du mercredi 20 juin 2018 tels que publiés sur le site de la commune (<https://www.schaerbeek.be/sites/default/...>). Vous aurez noté qu'elle ne comportait aucun élément de justification nécessaire pour les demandes d'accès à des documents à caractères personnels tels que débattus lors des séances à huis clos du conseil communal.

Toujours dans votre courrier du 20 juin 2018, vous indiquez ne pas pouvoir me transmettre les documents demandés, car il s'agit de documents préparatifs susceptibles d'être modifiés par le Conseil communal lors de sa réunion. Afin de permettre aux conseillers communaux de préparer la séance du Conseil communal, les documents que je demande leur sont transmis avant la date du conseil communal. Ils sont donc inévitablement « fixés » dans une version à cette date. Le fait qu'ils soient susceptibles d'être modifiés par la suite n'enlève en rien l'obligation que vous avez de me les transmettre.

Enfin, vous me demandez de vous transmettre mon adresse mail « privée ». Ma demande vous ayant été transmise par l'intermédiaire de la plateforme Transparencia.be via une adresse mail [@transparencia.be](mailto:@transparencia.be).

Je souhaite faire usage de l'adresse mail [@transparencia.be](mailto:@transparencia.be) pour la gestion de mes demandes d'accès aux documents administratifs à la commune de Schaerbeek étant donné que mes autres adresses mails sont liées à des noms de domaines spécifiques ([@nomdedomaine.be](mailto:@nomdedomaine.be)) que, pour des raisons de protection de ma vie privée, je ne souhaite pas communiquer à une autorité publique communale.

Étant donné que les documents que je demande ne sont pas des documents à caractère personnel (la commune comme Watermael-Boitsfort publie d'ailleurs ces informations sur son site internet quelques jours avant les Conseils communaux : <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com.../> <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/com...>, je ne vois aucune raison objective pour la commune de Schaerbeek de refuser l'application de mes droits légaux et constitutionnels d'accès aux documents administratifs sur la simple base de l'adresse mail utilisée pour faire ma demande.

Bien cordialement,

